CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E90632** **VALABLE JUSQU'AU** **24/06/2027**

ÉDITÉ LE 02/07/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 26/07/2011

Forme juridique : SAS

Capital : 30 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC MARSEILLE 2011 B 02895

Siret : 534 084 116 00019

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 9029706

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 1247000/001 397560

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 1247000/001 397560

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2026

Raison sociale : ETABLISSEMENTS DANIEL M.K.

LA MAUSSANE
SAINT MENET
13011 MARSEILLE

Téléphone : 04 91 43 03 33 **Fax :** 04 91 22 20 35

Portable : 0623784610

Responsabilité légale :
KEPPEL MATHIEU PRÉSIDENT / KEPPEL MATHIEU PRÉSIDENT

Site Internet : http://www.mariusdaniel.com

E-mail : vbellanca@daniel-mk.fr

Effectif moyen : 13 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 989 711 **Tranche de classification :** CA5

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2111	Maçonnerie et ouvrage en béton armé (Technicité courante)	17	28/03/2025
2251	Ouvrages étanches en béton armé et béton précontraint (Technicité courante)	17	28/03/2025
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT 02/07/2026 09:20

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.